

Republique du Niger

Fraternité-Travail-Progrès

Région de Maradi :

Département de Dakoro

Commune Rurale de Korahane



PROCES VERBAL DE SESSION

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 07/02/2022 au 10/02/2022, s'est tenue dans la salle de réunion de La Mairie de la Commune Rurale de Korahane la **1ere session** ordinaire du conseil Municipal au titre de l'année 2022 sous la présidence de Monsieur Abdou **Salifou**, Président du Conseil.

ETAIENT PRESENTS

Membres élus

Monsieur Abdou Salifou
Monsieur Garba Ibrahim
Monsieur Sani Amadou
Monsieur Jafarou Harouna
Monsieur Yacouba Inoussa Chama
Madame Ani Hankouraou
Madame Hadiza Idi
Madame Tchima Ousmane
Monsieur Hamissou Mahaman

Etaient Absents (membres élus)

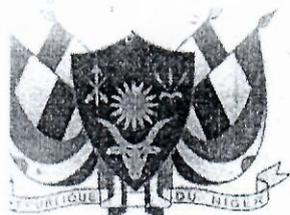
Harouna EL Assoumane
Salissou Adamou

Membres de droit

Monsieur Tambari Mahé

Etaient aussi présents

Issa Garba, représentant service Technique
Mahamadou Dangol, Etat civil
Les responsables des partis politiques
Les responsables des organisations de la société civile
Les organisations des jeunes
Les organisations des femmes



Republique du Niger

Fraternité-Travail-Progrès

Région de Maradi ;

Département de Dakoro

Commune Rurale de Korahane



Le secrétaire de séance est assuré par Monsieur Sani AMADOU, conseiller municipal et Président de la commission des affaires sociales.

Le quorum étant atteint, le Président a présenté le projet d'ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Projet d'adoption du Programme d'investissement annuel (PIA)
2. Projet du Recrutement d'un Secrétaire Général de la Commune
3. Projet d'adoption du Règlement Intérieur
4. Projet de Remplacement d'un SP COFOCOM
5. Projet de Mise en place d'une Commission de passation du Marché
6. Projet de Création d'un Centre Secondaire d'Etat civil a Dan Binta
7. Projet Portant adoption d'un Plan de Passation du Marché (PPM)
8. Projet portant Recrutement d'un Chauffeur d'ambulance au CSI de Korahane
9. Projet portant Bilan du Recouvrement des taxes 2021
10. Divers

Après la fatia dite par un participant, le président du Conseil a pris la parole pour souhaiter la chaleureuse bienvenue aux participants pour avoir répondu promptement à l'appel. Il a par la suite donné un aperçu sur le bilan d'investissement annuel 2021 et le Programme d'investissement annuel 2022.

Le Préfet du département de Dakoro a pour sa part remercié les autorités Communales de l'avoir invité à prendre part à cette importante Session. Il a continué ses propos en attirant le Conseil à se conformer aux textes et lois à toute prise de décision et surtout à l'usage quotidien du CGCT qui est un outil indispensable pour la gestion des Collectivités.

Le projet d'ordre du jour a été adopté à l'unanimité et le président a invité les conseillers à examiner avec attention et responsabilité les points inscrits.

I EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION PRECEDENTE

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la session du 09/09/2021 au 12/09/2021 qui a été acclamé et adopté sans réserve.

Pour la présente session, le conseil a arrêté les recommandations suivantes :

- Le conseil autorise le Président à prendre une délibération portant adoption du plan d'investissement annuel PIA ;



Republique du Niger

Fraternité-Travail-Progrès

Région de Maradi :

Département de Dakoro

Commune Rurale de Korahane



- Le conseil autorise le Président à prendre une délibération portant recrutement d'un chauffeur de l'ambulance du CSI de Korahane) ;
- Le Conseil autorise le président à prendre une délibération portant adoption du règlement intérieur ;
- Le conseil autorise la Président à prendre une délibération portant remplacement le SP COFOCOM pour incompétence ;
- Le conseil autorise la Président à prendre une délibération portant mise en place d'une commission de passation du marché ;
- Le conseil autorise le Président à prendre une délibération portant adoption du PPM ;
- Le Conseil autorise le Président à prendre une délibération portant création d'un centre secondaire d'état civil à Dan Binta;
- Le Conseil autorise le Président à prendre une délibération portant recrutement d'un Secrétaire général de la Commune.
- Le Conseil autorise le Président à prendre une délibération portant recrutement d'un agent SMEA
- Le Conseil autorise le Président à prendre une délibération portant recrutement d'un prestataire pour la mobilisation des taxes de la Commune ;

II DIVERS

En divers, le conseil a décidé de ne pas donner gratuitement les chaises de la Mairie en prêt mais en location a raison de 100 F l'unité et par Jour.

Ayant de clôturer la session, le Président du conseil a largement salué la promptitude avec laquelle les conseillers ont répondu à l'appel et participé aux débats.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance.

Korahane le 10 février 2022

Le Secrétaire de séance

Sani Amadou

Le Président du conseil

Abdou Saïbo

